

conflit avec celui des banquiers, et ils ont été invariablement repoussés. Nous avons demandé l'inspection publique, des moyens de prévenir l'usure, nous avons demandé l'institution de petites banques et ainsi de suite, la restriction de la durée des chartes, comme nous le faisons aujourd'hui, et l'on s'est opposé à ces demandes raisonnables. Comment pourrions-nous prétendre que nous remplissons notre devoir à l'égard de nos commettants si nous consentions à accorder des chartes de dix ans aux mêmes conditions auxquelles ces chartes furent détenues dans le passé, quand ils se disent si mécontents du système actuel et quand les journaux ne cessent de répéter que le public en général est favorable à ces réformes?

Avant de terminer je ferai une courte allusion à la classe ouvrière. Cette classe ne s'intéresse pas particulièrement à cette question, elle considère que toutes les questions de cette nature regardent plutôt les capitalistes et se rattachent au système actuel dont elle désire la disparition. J'ose dire cependant qu'en touchant au système financier nous touchons à l'essence même de notre système actuel. Nous en avons mieux compris les opérations à mesure que nous avons remarqué comment les choses se passaient au comité des banques et du commerce. J'aurais un petit amendement à présenter de nouveau sur le parquet de la Chambre afin de faire voir comme ce groupe va loin. Je demanderais que l'on reconnût aux commis de banque le droit de s'associer dans un but légitime quelconque, droit qui est garanti à tout employé en vertu du traité de Versailles. Pour anodine qu'elle soit, la proposition d'un petit amendement comme celui-là a déjà été repoussée. Il est évident que nous ne saurions nous bercer de l'espoir d'obtenir beaucoup par l'entremise de cette Chambre, et que le plus que nous puissions faire, c'est de protester. Répétant ici ce qu'on a dit ailleurs, j'affirmerai que, comme peuple, nous devons posséder ces grandes institutions financières et les dominer démocratiquement, si nous ne voulons pas qu'elles nous possèdent et nous dominant absolument.

M. WALLACE: Monsieur le président, on a apporté plusieurs bonnes raisons en faveur de la proposition d'amendement présentée par le député de Red-Deer (M. Speakman) et appuyée par le député de Brandon (M. Forke). Ces raisons ayant été fort bien élaborées je m'abstiendrai de les ressasser, mais je tiens à me déclarer favorable au principe de la proposition, c'est-à-dire à l'idée de prolonger

d'un an les chartes des banques afin d'accorder plus de temps pour l'examen de la preuve volumineuse qui a été recueillie par le comité des banques. En recueillant cette preuve ce comité a fait une œuvre excellente. Il y a là ample matière à étudier, mais si les députés n'ont pas assez de temps pour faire une étude approfondie, cette preuve n'aura pas fourni au Parlement la pleine mesure de son utilité. Plusieurs des membres de ce comité s'imaginent peut-être qu'ils ont eu tout le temps voulu pour étudier la preuve, mais j'en sais un bon nombre qui ne pensent pas avoir eu assez de temps pour cela, et ceux des députés qui ne faisaient pas partie de ce comité en ont eu encore moins.

Le ministre des Finances a dit que le public a eu la preuve sous les yeux dans les publications du comité et dans les journaux; cependant, je ne pense pas que le public ait eu assez de temps de l'examiner. Plusieurs membres de la Chambre ont reçu maintes lettres demandant instamment que l'étude du projet de loi fût remise à l'an prochain. Le député de Red-Deer a rappelé les requêtes des gouvernements de l'Alberta et du Manitoba, et je crois que ces requêtes devraient avoir quelque poids. Les cultivateurs syndiqués ont aussi demandé par l'entremise du conseil canadien de l'agriculture de surseoir à l'étude du projet et je pense que les syndicats ouvriers sont du même avis. Je crois qu'on ne devrait pas dédaigner ces indices du sentiment populaire.

Par cet amendement, nous ne sollicitons rien d'inusité. Je crois que la même ligne de conduite a été suivie au mois de mai 1911, ainsi qu'au mois d'avril 1912. Je suis persuadé qu'il n'y a pas de raison valable d'adopter ce projet avec un empressement intempestif. Je ne conçois pas qu'il soit urgent de l'examiner et d'en disposer. La question de notre système de banques est l'une des plus essentielles qui s'imposent à notre attention et force m'est de croire que nous devrions avoir plus de temps pour étudier la preuve. Je ne puis voir quel intérêt public souffrirait du retard. A mon avis, il ne saurait inspirer de craintes aux banques elles-mêmes. Les députés sont des hommes sensés et l'intérêt public bénéficiera de la remise du projet à l'an prochain. Pour cette raison et pour les motifs que le député de Red-Deer a énumérés, je me propose d'appuyer l'amendement.

M. KELLNER: En prenant la parole afin d'approuver l'amendement, je désire me livrer à quelques commentaires concernant le maintien de notre présent système de banques. Toute la députation admettra, je crois, que la